

sur l'isle de Sainte-Lucie. 349

2.^o Cette pièce montre à découvert les manœuvres peu loyales de quelques particuliers, dont étoit ce témoin, lesquels après avoir été à la Grenade bien reçus des François, complotèrent avec quelques Sauvages de Saint - Vincent de chasser d'autres François en pleine paix de l'isle de Sainte-Lucie.

3.^o Ce témoin déclare bien positivement qu'en 1663, la Dominique n'étoit habitée que par des Indiens, & fait entendre la même chose de Saint-Vincent.

4.^o Dans cette longue déposition on ne voit nullè trace de domination Angloise à la Dominique, non plus qu'à Saint-Vincent.

5.^o Ce témoin avance très - faussement qu'il n'avoit pas oui dire qu'aucun peuple Chrétien habitât Sainte-Lucie:

6.^o Il dit tout aussi faussement & contre ce qu'on a vû dans la déposition d'Henri Walford, que les Anglois de la Barbade, au nombre de douze ou treize cens, prirent paisible possession de ladite isle, suivant que lui déposant l'a VU ET ENTENDU DIRE.

7.^o Il n'est ni plus exact ni plus sincère lorsqu'il dit, contre le témoignage de Walford & contre la notoriété publique, que les François ne firent bâtir à Sainte-

ART. IX.

*Examen
de l'enquête
faite aux Bar-
bades en
1688, pour
justifier des
droits de
l'Angleterre
sur les
Antilles.*